

COMPTEUR LINKY

Vous avez reçu un courrier d'Enedis vous informant de la prochaine installation du compteur type « linky » à votre domicile

Vous **souhaitez** vous **opposer** à cette installation

Votre municipalité, vous guide dans la marche à suivre:



1/écrire un courrier en **RAR** (Recommandé Accusé de Réception) à la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés)

2/écrire un courrier en **RAR** exprimant votre refus à Enedis:

-cas 1: refus de changement,

-cas 2: refus d'installation primaire.

3/Afficher sur votre compteur la première et la dernière page de l'arrêté Municipal (un condensé est disponible)

Ces documents sont disponibles en Mairie, ou téléchargeables sur le site internet (onglet Attention) : <http://plandaups-stebaume.fr/>